

# Séance du 28 juillet 2016

L'An Deux Mil seize, le 28 juillet à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, de la commune de PONT-MELVEZ, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame SCOLAN Marie-Thérèse, Maire.

**Etaient présents:** SCOLAN Marie-Thérèse, CHAMBRY Rémy, LOZAC'H François, DIRIDOLLOU René, BOUILLENNEC Jean-Noël, PIERRE Nathalie, CHAOU Bernard, PASQUIOU Eric, SEGER Sylvia, LE FLOHIC Annie.

**Absents :** DENES Didier, COATLEVEN Stéphane, LE QUELLENNEC-SAVIDAN Cécile. CHEVANCE Loïc, THORAVALE Daniel

Madame Sylvia SEGER a été élue secrétaire de séance.

## **2016-06-01 : PROGRAMME DE VOIRIE**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la réunion de la commission « travaux de voirie » en date 11 avril dernier, l'entreprise EUROVIA a été retenue pour effectuer ces travaux pour un montant total de 90 707.75 €H.T soit 108 849. 30 €T.T.C.

Le programme des travaux de voirie est le suivant :

Tranche ferme :

- VC « Kermorvan/RD n° 20 – 753 m :	12 138.25
- VC « Kerenflec'h » - 703 m :	15 477.50
- VC « Hent Goajou Goz » - 937 m :	16 375.75
<b><u>Total Tranche ferme :</u></b>	<b>43 991.50 € HT soit 52 789.80 €TTC</b>

Tranches conditionnelles :

- chemin rural « Pen ar Pont » - 310 m :	7 718.00
- VC « Crec'h Canihuel/Hent ar Stall » - 623 m :	11 337.00
- VC « Croaz Polic/Pen ar Pont » - 1 010 m :	18 278.50
- VC « Pen ar Pont » - 413 m :	9 382.75
<b><u>Total Tranches Conditionnelles :</u></b>	<b>46 716.25 €HT, soit 56 059.50 €TTC.</b>

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents, le choix de l'entreprise EUROVIA pour le programme de voirie pour l'année 2016 et ce pour un montant total de 90 707.75 €H.T soit 108 849. 30 €T.T.C et autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.**

## **2016-06-02 : AUTORISATION POUR RÉALISER DES ACHATS**

Madame Le Maire explique au Conseil Municipal que les employés communaux ont été confrontés à un problème lorsque la débroussailleuse est tombée en panne. Afin de pouvoir remplacer rapidement le matériel défectueux et ainsi faciliter le fonctionnement de la commune, Madame Le Maire demande l'autorisation d'effectuer des achats d'investissement sans en avoir au préalable informé le Conseil Municipal.

**Après en avoir délibéré, le conseil autorise, à l'unanimité des membres présents,** Madame Le Maire à effectuer des achats d'investissement à hauteur de 5 000 € par an.

En outre le Conseil Municipal décide que cette autorisation est reconductible tacitement jusqu'à la fin du mandat.

## **2016-06-03: DEVIS DIVERS**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la réalisation de l'assainissement collectif, la commune a contacté la société TP&E afin de réaliser une étude prévisionnelle. Suite à cette étude, il est apparu comme nécessaire de réaliser une étude complémentaire ainsi qu'une présentation du projet au Conseil. Pour ce faire, 2 devis ont été adressés à la Mairie :

- 250 € pour l'étude complémentaire
- 350 € pour la présentation du projet au Conseil.

**Après en avoir délibéré, le conseil approuve, à l'unanimité des membres présents,** la réalisation d'une étude complémentaire pour un montant de 250€ ainsi que la présentation du projet au Conseil pour un montant de 350€ et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **2016-06-04 : Autorisation de prolongation du contrat de travail de l'employé saisonnier :**

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que l'un des 2 employés communaux est en arrêt de travail depuis le 25 juillet dernier et qu'il est par conséquent nécessaire de pallier à son absence en prolongeant le contrat de travail de M. Benjamin CHAMBRY, employé saisonnier, et ce jusqu'au 19 août inclus.

**Après en avoir délibéré, avec 9 voix pour et 1 abstention le conseil approuve,** la prolongation du contrat de travail de M. Benjamin CHAMBRY jusqu'au 19 août inclus et autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise TARDIVEL-DOLO a été retenue pour réaliser l'électricité des sanitaires publics.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le désamiantage et la démolition des murs intérieurs de l'ancien presbytère ont été réalisés par l'entreprise A2D.